

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Août 1874.

Bulletin politique.

Dans un pacifique discours de distribution de prix, M. le général de Courson de La Villeneuve a fait allusion d'un mot aux événements qui ont rendu Nice, la fille de Marseille, au souvenir de son origine, au sol gaulois.

Ce n'est pas, croyons-nous, sans intention, que le général, placé sur les lieux pour mieux observer, a rappelé discrètement les liens historiques qui rattachent Nice à la France. Naguère, des intrus au Parlement français ne craignaient pas de faire entendre publiquement le langage de la sécession, et chaque jour les feuilles d'outre-monts nous apportent l'écho des frémisses italiens. Il y aura bientôt une question de Nice.

L'Italie n'ose pas en venir du premier coup à la dernière de ses prétentions ; elle nous ménage, elle attend. Habile en diplomatie, elle se contente d'une chose à la fois ; mais elle y tient et l'obtient. Ses demandes sont incessantes ; elle s'achemine pas à pas au but avec la patience et l'obstination des longs calculs. N'étant pas assez forte pour renverser, elle use les obstacles, fait des détours et arrive. Elle marche de ce train à la revendication de Nice.

Aussi longtemps que l'Italie n'eut point Rome, Rome fut son but. Les circonstances l'y firent aller plus vite qu'elle n'espérait. Maîtresse, autant par trahison que par force, de la capitale du monde catholique, il lui fallut s'y établir, puis s'y maintenir. Elle n'avait de craintes sérieuses pour son établissement que du côté de la France ; c'est par là qu'elle tourna tous ses efforts.

Après avoir mis la Prusse de la partie, elle s'occupa à obtenir de nous en détail ce qu'elle ne pouvait réclamer tout d'un coup. Chaque fois, notre condescendance l'enhardissait. Nous n'avions pas d'ambassadeur à Rome qui sanctionnât par sa présence l'invasion sacrilège ; elle en sollicita un, qu'on s'empressa de lui envoyer.

De notre ancien protectorat du Saint-Siège il restait un navire, dernière protestation en faveur du droit ; elle exigea de ce navire des hommages contraires à sa mission française ; maintenant elle en demande le rappel.

Lui accorderons-nous le rappel de l'*Orénoque* ? Aujourd'hui l'on dément qu'il en soit question. Mais demain ? En tout cas, les officiers ordinaires nous préparent à ce coup par l'approbation qu'ils y donnent. La politique de notre gouvernement ne le rend que trop croyable. On veut en venir là !

Du jour de la première concession tout était perdu, nous l'avons dit vingt fois. C'était sage que de refuser dès le principe à l'Italie ce qui ne lui était dû que par l'encouragement à demander davantage.

Les catholiques faisaient non-seulement acte de religion, mais œuvre de politique en pressant le gouvernement de ne pas envoyer de représentant auprès de l'invasisseur à Rome. On en finissait ainsi du premier coup avec toutes les réclamations ultérieures.

Nous avons maintenant un ambassadeur qui n'est fait que pour les recevoir et nous les transmettre. De là des complications di-

plomatiques dues aux exigences incessantes de l'Italie.

La politique des concessions est la pire. On n'en a jamais fini avec elle ; on ne sait où elle mène, jusqu'au jour où elle ouvre l'abîme. C'est une politique de dérive, indigne d'un vrai gouvernement. A défaut de génie pour concevoir au dehors de vastes desseins, on peut du moins avoir l'habileté vulgaire de se tenir ferme chez soi.

En face d'injustes préventions, il faut résister tout d'abord : c'est toujours le plus facile ; on prévient ainsi d'autres assauts. Au contraire, c'est donner tous les avantages à celui qui attaque que de commencer à lui céder ; et combien cela l'amène à poursuivre sa pointe ! Il n'y a plus de raison de refuser la seconde fois, quand on a accordé la première ; dès le début, on s'ôte tout moyen de résistance.

Nous avons commis la première faute de céder à l'Italie. Depuis, les fautes se sont multipliées avec les concessions. Il est à craindre que, sur cette voie fatale, nous n'allions jusqu'au bout de notre dignité nationale.

Nous nous plaignons de ne pas avoir d'armée, c'est surtout une politique qui nous manque. « Un sage conseil, disait le poète grec, vaut mieux que mille bras. » C'est par sa diplomatie que l'Italie gagne tout ce qu'elle obtient de nous ; son canon n'est qu'une vaine menace. Résistons-lui par la diplomatie. Elle n'est pas à la fin de ses exigences.

N'oublions pas que le programme de l'Italie n'est pas achevé. Rome n'a pas été prise au Pape pour que Nice restât à la France. Les aspirations nationales se retournent contre nous.

Prenons garde. Si nous ne voulons pas avoir la guerre, conservons au moins par prudence humaine l'*Orénoque*, afin d'avoir quelque chose à refuser à l'Italie avant Nice. Un diplomate suffit à maintenir l'*Orénoque* à son poste, il faudra une armée pour défendre Nice.

Car, le jour où la question de l'*Orénoque* sera terminée, la question de Nice commencera.

ARTHUR LOTH.

ÉVASION DE BAZAINE.

M^{me} Bazaine avait, on se le rappelle, obtenu, il y a quelques semaines, une audience de M. le maréchal de Mac-Mahon et demandé la commutation de la détention en bannissement perpétuel. Cette faveur, après la grâce de la peine de mort précédemment accordée, avait dû être refusée.

M. Bazaine a imité MM. de Rochefort et Groussel. Nous attendons les résultats de l'enquête que le gouvernement a prescrite et qu'il a intérêt à mener promptement à bonne fin.

Le maréchal Bazaine était, comme on sait, détenu à l'île Sainte-Marguerite, en vertu de la décision du Président de la République, qui avait commué sa peine en celle de la détention perpétuelle.

Depuis quelque temps, le bruit courait que, cédant aux inspirations de son cœur, le maréchal de Mac-Mahon se proposait de commuer de nouveau la peine du maréchal Bazaine en celle de l'exil. Pourquoi l'ancien commandant de l'armée de Metz n'a-t-il pas attendu la décision de son frère d'armes ? Redoutait-il que la politique n'entravât les nobles intentions du vainqueur de Magenta ?

La prison devait être pesante à celui qui était accoutumé de parcourir le monde à la tête de nos armées victorieuses. L'exil le sera-t-il moins ?

Nous espérons que les radicaux ne nous rompront pas trop les oreilles avec l'évasion du maréchal. Rochefort s'est bien évadé de la Nouvelle-Calédonie où il aurait dû être mieux gardé, et le maréchal Bazaine n'a sur la conscience l'assassinat de personne. Il ne faut pas oublier que le conseil de guerre présidé par M. le duc d'Aumale n'a pas convaincu le maréchal Bazaine de trahison. Avant de rendre Metz, dit le jugement, le maréchal Bazaine n'a pas fait tout ce qu'il pouvait.

Il faut donc conclure que M. Trochu, avant de rendre Paris, avait fait tout ce qu'il devait. Ceux qui ont assisté aux batailles de géants livrées sous Metz, les Canrobert, les Bourbaki et les autres, disent cependant que Bazaine a fait beaucoup, et ses juges l'ont eux-mêmes proclamé le plus crâne soldat de son époque.

(Journal de la Vienne.) L. HAUMONT.

On lit dans Paris-Journal :

Deux seules personnes avaient le droit de voir le prisonnier dans les formes prescrites par les règlements : c'étaient le colonel Villette, son ancien aide-de-camp, et la maréchale Bazaine. Dimanche, jour de l'évasion, la maréchale ne se rendit pas à l'île Sainte-Marguerite. Le colonel Villette, seul, vint, comme d'ordinaire, passer l'après-midi avec le prisonnier. A 7 heures du soir, le colonel quitta le maréchal, et Bazaine, prétextant qu'il avait besoin d'air, se promena avec le directeur, M. Marchi, jusqu'à près de 9 heures. Le temps était si brumeux et si obscur que l'on se serait cru en plein mois de décembre. La mer venait battre avec fureur les roches de l'île. Bazaine rentra dans sa chambre et se coucha. Le gardien de ronde de 11 heures constata sa présence au lit.

Vers une heure du matin, Bazaine se leva, et, ouvrant sa fenêtre, se laissa glisser dans le préau, puis il escalada le mur de ronde en passant inaperçu des sentinelles. Comment ? Est-ce à la faveur de l'obscurité de la nuit ? Est-ce grâce au bruit des flots qui empêchait d'entendre ses pas ? Est-ce connivence ? C'est là ce que l'enquête expliquera plus tard. Quoiqu'il en soit, Bazaine, usant de la corde qu'il avait à sa disposition, se laissa glisser à la partie est de l'île, qui semble naturellement gardée par un rocher à pic et si escarpé qu'il paraît impossible qu'un homme puisse le franchir sans se briser la tête. Aussi la corde a-t-elle été retrouvée maculée de taches de sang.

Un petit canot plat l'attendait à quelques mètres de là, et Bazaine a dû franchir les brisants à la nage. Qui avait amené ce canot ? Les marins affirment que dans la soirée du dimanche, une femme, nécessairement la maréchale, puisqu'elle a disparu de Cannes, habillée très-grossièrement, se détachait du rivage sur un petit canot et gagnait le large. Personne ne s'en est préoccupé. Bazaine a dû monter sur le canot vers une heure et demie du matin. Au large, il a rejoint un petit yacht de plaisance, de ceux que l'on voit entre Nice et Monaco, et qui viennent même souvent à Cannes en promenade. Bien que l'on ignore le lieu du débarquement, il paraît probable que c'est à San-Rémo que Bazaine et la maréchale ont été débarqués. De là, le fugitif a fait route pour la Belgique, et en ce moment il serait attendu à Spa.

L'enquête annoncée par le *Journal officiel* d'hier a été commencée sérieusement par le parquet de Grasse. Le procureur a non-seulement mis en arrestation provisoire le directeur, les gardiens et les domestiques, mais même la compagnie d'infanterie composée de cent hommes, et préposée à la garde de l'île Sainte-Marguerite, a été tout entière consignée, car il s'agit de vérifier si le poste de nuit n'a pas été de connivence ainsi que les officiers. Le colonel Villette, qui lundi matin avait pris le chemin de fer de Marseille a été arrêté en cette ville. Il va être transféré dans la prison de Cannes pour attendre les résultats de l'instruction qui se poursuit activement.

D'après d'autres renseignements, qui concordent d'ailleurs, en les complétant, avec ceux qui précèdent, le logement de Bazaine donnait sur une terrasse ; cette terrasse s'élève à pic à une hauteur de cinq étages au-dessus des flots de la mer, qui forment au pied une sorte de gouffre. Durant la nuit, une sentinelle se promenait de long en large sur cette terrasse et elle avait la consigne la plus sévère à l'égard du prisonnier. A cinq heures la sentinelle était relevée, et le jour qui éclairait les lieux devait suffire pour rendre impossible toute tentative d'évasion.

C'est au moyen d'une corde à nœuds que Bazaine s'est laissé glisser le long des rochers à pic sur le sommet desquels s'étend la terrasse.

A peine l'évasion a-t-elle été connue, que la prison a été occupée par la gendarmerie. Des magistrats des parquets de Grasse, d'Aix, de Marseille se sont rendus sur les lieux, et l'enquête a été ouverte sans retard.

On dit que c'est pendant que le maréchal de Mac-Mahon était hier au palais des Champs-Élysées, à l'ouverture de l'exposition de l'Union centrale, que la nouvelle de l'évasion de Bazaine lui serait parvenue.

Les différents ministres, à peine la nouvelle arrivée, ont été convoqués et un conseil s'est tenu. C'est dans ce conseil qu'ont été arrêtées les mesures relatives à l'enquête et à la publication de la note qui a paru au *Journal officiel*.

Au dernier moment, on nous communique les dépêches suivantes :

D'après les derniers renseignements reçus, M^{me} Bazaine et son cousin M. Roullier louèrent une barque à un aubergiste des environs de Sainte-Marguerite. M^{me} Bazaine prit les rames en mains et gagna l'île à grande vitesse. Un vapeur, ressemblant aux *Georges* de la compagnie Freyssié était en même temps aperçu à la hauteur de l'île. Jusqu'à dix heures moins un quart, M. Bazaine s'est promené sur la terrasse avec le colonel Villette et le directeur de la prison, puis il s'évada au moyen d'une corde qui porte des taches de sang. Le pavillon de l'avis est resté inconnu.

On nous dit qu'un certain nombre de dépêches privées adressées à Paris à des amis ou à des parents du maréchal Bazaine, et conçues en termes qui ont paru suspects, ont été interceptées.

Contrairement aux renseignements de la première heure, on paraît croire maintenant que Bazaine ne se rend pas en Belgique, mais en Espagne, où quelques dépêches veulent même le voir se mêler prochainement aux événements de la Péninsule.

Il paraît, dit le *Figaro*, que le plan de l'évasion était arrêté depuis six semaines et qu'on n'attendait pour l'exécuter que l'agrément du prisonnier. Celui-ci refusait obsti-

nément de recouvrer la liberté de cette manière.

C'est probablement alors que M^{me} Bazaine se décida à tenter une démarche personnelle auprès du maréchal de Mac-Mahon. Elle se rendit, en effet, à la présidence pour solliciter une commutation de peine pour son mari : il s'agissait d'obtenir un décret de bannissement à la place des vingt années de détention.

Le maréchal-président dut résister aux instances de la solliciteuse.

— Alors, je ne puis rien attendre ni du gouvernement, ni de vous, aurait ajouté M^{me} Bazaine.

Le maréchal s'inclinant en signe d'assentiment :

— Eh! bien, conclut la maréchale Bazaine, Dieu fera le reste.

C'est en annonçant l'insuccès de sa démarche à son mari, que M^{me} Bazaine réitéra ses supplications et aurait amené peu à peu le prisonnier à écouter les ouvertures qui lui étaient faites, à s'occuper lui-même des dispositions à prendre, et, finalement, à arrêter le jour et l'heure de l'évasion.

Un navire devait croiser dans les eaux de l'île, et un homme dévoué devait profiter d'une nuit noire pour s'approcher le plus possible du fort. De son côté, le maréchal auquel on avait fait parvenir une forte échelle de corde devait essayer de descendre par le côté le plus à pic et rejoindre le canot qui le conduirait au navire.

On sait la suite.

On a dit que le navire qui a recueilli le prisonnier appartenait à la Compagnie Valéry, de Marseille. Il paraîtrait qu'il n'en est rien. Le maréchal — supputant les chances d'une évasion — aurait formellement refusé de s'embarquer, le cas échéant, sur un navire français. Il ne voulait, disait-il, compromettre personne et il croyait du reste trouver plus facilement à l'étranger des personnes disposées à favoriser sa fuite.

On nous affirme, à l'appui de ce qui précède, que le navire qu'on a vu croiser devant l'île Sainte-Marguerite était sous pavillon italien.

De son côté, le *Gaulois* publie les renseignements suivants, qui lui sont personnels, et dont il garantit l'authenticité :

« Aussi longtemps que dura l'hiver, le séjour du fort était possible ; mais il paraît que, par les grandes chaleurs, il était inhabitable. Le maréchal n'avait pour se promener qu'une terrasse assez étroite, exposée toute la journée au soleil. Il ne pouvait faire un pas au dehors du fort ; il fut obligé d'éloigner sa famille de ce séjour malsain, et se résigna à y rester seul avec le colonel Villette.

« Dans le courant de juillet, M^{me} la maréchale Bazaine, accompagnée de son beau-frère, M. l'ingénieur Bazaine, se rendit auprès du Président de la République, afin de solliciter une amélioration dans le sort du prisonnier ; elle demanda que la détention fût changée en bannissement. Le maréchal de Mac-Mahon fut inflexible.

« Il y a lieu de penser que le projet d'évasion date de ce refus. Le prisonnier a pris des cordes qui attachaient ses malles ; il les a lui-même défaits et tressées de nouveau, de manière à former un gros câble. Par un trou qui se trouvait pratiqué à l'épaisse muraille pour l'écoulement des eaux, il a fait passer ce câble et est descendu, à la force du poignet, au risque de se briser contre les rochers à pic, d'une hauteur de plus de trente mètres, jusqu'au bord de la mer. Cette opération a dû présenter de grands périls ; le prisonnier a eu besoin de toute sa force et de toute son intrépidité pour la mener à bonne fin. Non-seulement la corde pouvait se détacher, les forces pouvaient manquer au maréchal (on a retrouvé la corde teinte de sang), mais encore une sentinelle pouvait, malgré la nuit, apercevoir le fugitif opérant sa descente et faire feu sur lui.

« Au pied du fort une barque était amarée, conduite par un marin étranger, qui a fait force de rames, malgré le vent et la houle, jusqu'à un yacht qui louvoyait au large.

« On nous assure que ce yacht arrivait en droite ligne du port de Gênes et qu'il avait à son bord M^{me} la maréchale Bazaine.

« Il paraît que les dispositions mêmes du fort ont favorisé l'évasion. Il est disposé de telle façon que le côté par où le maréchal est descendu, à l'aide de son câble, est tout à fait à l'abri de la surveillance des sentinelles. On n'a pas même trouvé sur ce roc

abrupte la plus petite place pour établir une guérite. Il y a donc lieu de penser que l'enquête annoncée par le *Journal officiel* n'amènera aucune découverte qui fasse trouver en défaut soit le directeur du fort, M. Marchi, soit l'officier de service.

« Quant au fugitif, nous ne savons pas encore quels sont ses projets ; mais, de divers renseignements qui nous parviennent, il semble résulter qu'il a résolu de se rendre en Espagne. »

UN PRIX POUR SEPT CENTES ÉLÈVES.

J'ai assisté, la nuit dernière, à une distribution de prix aussi étrange que solennelle.

A peine avais-je soufflé sur ma bougie, que je me suis trouvé, je ne sais où, sur une estrade immense et nue, sans draperie, ni fleur, ni rameau.

Au milieu trône une belle et noble femme, au teint pâle, au maintien sévère, au regard triste et fier.

Au pied de l'estrade, sur de simples bancs, bavardent et gesticulent plus de sept cents élèves, tous hommes faits ou vieillards : des fronts chauves et ridés, des barbes grises, des cheveux blancs.

Au ciel, les étoiles ; dans l'air, une rumeur houleuse et babillarde ; devant moi, une large pancarte où je lis ces mots :

Assemblée nationale,

DISTRIBUTION DES PRIX.

On l'a compris sans peine, la femme au teint pâle, c'est la France, qui préside, et les sept cents collégiens aux fronts chauves, ce sont nos députés.

Autour d'eux se pressent leurs familles, c'est-à-dire leurs femmes, leurs filles, leurs fils et leurs petits-fils.

Près de la France, sur une petite table, j'aperçois un seul prix et une seule couronne, puis une houlette et un chalumeau.

Bientôt la noble présidente s'incline légèrement et s'exprime ainsi :

« Messieurs les députés,

« Je n'ai pas de grands éloges à vous faire ; aussi bien, ne voulant pas froisser votre amour-propre et compromettre votre considération, j'ai voulu que cette triste cérémonie eût lieu durant la nuit, sans pompe ni témoin, à la seule clarté des étoiles, quand tout repose et dort.

« Messieurs les députés, tout en reconnaissant que vous avez beaucoup travaillé, je suis obligée de vous rappeler que vous n'avez pas fait grand'chose... »

A ces mots, un effroyable concert de voix discordantes, menaçantes ou timides, suppliantes ou irritées, orgueilleuses ou modestes, s'élève dans les airs :

— Mais j'ai proposé douze amendements !

— Et moi j'ai présidé cinq commissions !

— J'ai écrit neuf rapports.

— Ne suis-je pas l'auteur de quatre projets et sept contre-projets ?

— Mes quatorze discours sont-ils donc oubliés ?

— J'ai, pour ainsi dire, siégé à la tribune, et pris, dans ma session, cinquante-deux verres d'eau sucrée.

— Mon gendre a été nommé percepteur.

— J'ai fait décorer mon fils.

— J'ai renversé le ministère.

— J'ai dénoncé les conspirateurs et insulté l'empire.

— Si je n'ai pas parlé, j'ai interrompu les autres.

— J'ai été ministre.

— Et moi, j'ai failli l'être cinq ou six fois.

— Je l'ai été près de deux heures.

— Je le fus plus que vingt-cinq minutes.

— J'ai sué sang et eau pour restaurer la monarchie.

— J'ai voulu proclamer la république.

La France. — Et tout cela sans me consulter ? C'est un grand tort, messieurs ? Veuillez continuer, ou plutôt restons-en là.

Je vois, mes chers représentants, que vous avez beaucoup songé à vous-mêmes, et que j'ai été un peu oubliée. Ce sont vos préférences, vos intérêts, vos haines que vous avez représentés, mais ce n'est pas la France. Vous avez beaucoup écrit et beaucoup parlé ; je vous demandais moins d'ardeur et plus de sagesse, moins de zèle et plus de calme, moins d'habileté et plus d'union, moins d'éloquence et plus de patriotisme, moins de

projets et plus de réalités, moins d'encre, moins de salive et plus de lois.

Que m'importent vos amendements et vos discours, vos intrigues et vos rivalités, vos sympathies et vos rancunes, vos habiletés et vos surprises, vos propagandes et vos dénonciations, vos panegyriques et vos insultes, vos projets, vos rêves, vos ambitions ?

Je vous le dis avec un profond regret, il m'est impossible cette année de vous distribuer la moindre récompense ; prix, accésits, mentions, je supprime tout...

(Cris, protestations, murmures sur tous les bancs).

Une voix. — Nous saurons nous en passer.

Une autre. — Alors, pourquoi nous déranger ?

Une autre. — C'est pour faire des économies.

La France. — Messieurs, vous n'êtes pas ici à Versailles. Si j'entends un seul mot, je vous rappelle tous à l'ordre.

Je supprime donc les récompenses, car en définitive ce que vous avez fait de mieux, c'est peut-être de vous en aller.

Le seul prix que je puisse vous accorder, c'est un prix d'encouragement, que je décerne à l'honorable général Changarnier...

Approchez, général, et mêlez cette humble couronne à vos lauriers de Constantine.

A vous ce volume de Virgile, cette houlette et ce chalumeau.

Plusieurs voix à gauche. — C'est une injustice !

La France. — Non ! messieurs, je ne suis pas injuste, c'est vous qui êtes impuissants. Encore un mot : les années précédentes, j'étais assistée, à pareil jour, par le commerce, l'agriculture et l'industrie. Je suis chargée de vous expliquer leur absence et de vous présenter leurs excuses.

L'agriculture est retenue au milieu de ses champs, dont la fécondité me console de la stérilité de vos travaux. L'industrie cherche du travail. Quant au commerce, comptant sur votre départ pour faire quelques affaires, il prépare ses balances et dispose ses étalages.

Vous êtes libres, messieurs ! répandez-vous dans notre cher pays, si riche et si malheureux ; contemplez ses inépuisables ressources et son incomparable beauté ; laissez-vous attendrir par son infortune, étudiez ses besoins, consultez ses intérêts, associez-vous à ses peines et partagez ses espérances ; renoncez à vos intrigues, et du bas de vos intérêts essayez de monter jusqu'à lui ; parvenus à sa hauteur, vous saurez quels sont ses aspirations et ses besoins, vous serez témoins de ses efforts, et vous apprendrez qu'il n'a qu'un désir, vivre ; qu'un but, travailler ; qu'une ambition, se relever ; qu'un besoin, rester calme.

Je ne vous dirai pas de vous aimer les uns les autres comme je vous aime moi-même. Ce serait trop exiger ; mais, pendant ces jours de trêve, réprimez vos ambitions et vos haines pour l'amour de moi. Écrivez peu, ne parlez pas, réprimez vos sens, songez vos larynx, laissez le laboureur à sa charrue, l'ouvrier à ses outils, le commerçant à ses factures, le soldat à son devoir ; brisez avec cette hideuse politique qui énerve les courages, trouble les esprits, stérilise les travaux, suspend les efforts, arrête les élans et brise les espérances ; renoncez à cette politique parricide dont vous avez trop vécu, et dont je me sens mourir...

Partez, mes chers représentants, mais ne sortez qu'un à un de cette enceinte, afin de ne pas vous disputer à la porte et de ne pas troubler le repos dont j'ai tant besoin.

A ces mots, la foule des députés s'écoule silencieuse, émue, réconciliée, et l'on n'entend que les pipeaux rustiques du brave général Changarnier. Mais tout cela n'est qu'un rêve.

(Paris-Journal.) FULBERT DUMONTEIL.

CONFÉRENCE DE BRUXELLES.

Le programme soumis au congrès de Bruxelles par le prince de Gortschakoff a soulevé dans notre armée une patriotique indignation. Bien des preuves nous affirment ce sentiment, dont le *Bulletin de la Réunion des Officiers* se rend ainsi l'interprète :

« La science du droit des gens a été longtemps le partage exclusif de quelques privi-

légiés faisant profession de philosophie transcendante. L'armée s'était complètement désintéressée de ces questions, et quand des propositions nouvelles venaient s'ajouter aux articles déjà anciens du code dressé par les Grotius et les Vattel, on s'inclinait avec respect devant des décisions qu'on ne cherchait pas à comprendre et qu'on acceptait avec une regrettable facilité.

« L'esprit d'examen et de travail que nos récents désastres ont réveillé dans l'armée nous engage à appeler l'attention et les discussions sur les innovations que l'on veut introduire dans les pratiques de la guerre.

« La plupart du temps, s'inspirant de sentiments humanitaires, fort à la mode aujourd'hui, les novateurs s'inquiètent peu des entraves qu'ils causent aux armées en campagne. Ce mépris complet du point de vue militaire explique les nombreuses récriminations qui se sont élevées au sein de notre armée contre les abus résultant de la fameuse convention de Genève.

« Les militaires doivent donc étudier avec soin les conséquences que peut entraîner à l'avenir l'application des principes soumis à l'acceptation du congrès de Bruxelles.

« Si l'on suit les prescriptions du congrès de Bruxelles, la guerre entre deux nations perd toute sa grandeur sauvage et se réduit aux mesquines proportions d'un duel entre les forces de deux États organisées en temps de paix (art. 48, 49, 50) ; c'est la justification, c'est la glorification des peuples militarisés. En dehors des hommes que l'on aura costumés, dressés et brevetés pour la mort, il n'y a plus que des témoins impassibles, forcés de conserver une neutralité coupable entre un ennemi victorieux et des compatriotes battus.

« Jadis, au milieu des horreurs de la guerre, de grands dévouements et un patriotisme ardent venaient consoler les âmes attristées par le spectacle d'une abnégation sublime. L'égoïsme, cette lèpre menaçante de notre siècle, disparaissait quand le sol national était envahi, et la France en danger enfantait des Jeanne d'Arc.

« Avec les prescriptions du congrès de Bruxelles, rien de pareil. Le pays occupé obéira légalement au vainqueur, s'empressera de payer ses contributions aux caisses ennemies et de faire droit à ses réquisitions. Cet ennemi pourra entraîner à sa suite des troupes mercenaires qui viendront piller et détruire (art. 45), et de malheureux paysans n'auront pas le droit de courir aux armes pour venger la mort de leurs enfants et l'incendie de leurs chaumières. Pour l'étranger qui tue à prix d'argent, les droits des belligérants ; pour les vaincus qui obéissent aux lois de patriotisme, point de quartier, point de grâce. Ils ont violé les lois de la guerre (art. 48) ; ils peuvent être jugés sommairement comme des voleurs de grand chemin ou des pirates (art. 50).

« L'habitant du pays occupé ne pourra envoyer des renseignements à ses compatriotes, même s'il n'a pas cherché à les surprendre. Un paysan que vous chargerez de porter une lettre au gouverneur d'une place assiégée pourra être fusillé comme espion (art. 57). Et à côté de cette prescription barbare quelle mansuétude pour l'espionnage en titre ! On permet, il est vrai, de fusiller un espion pris sur le fait ; mais (art. 55) l'espion qui, après avoir réussi dans son entreprise et rejoint sain et sauf son armée, vient ensuite à être capturé par l'ennemi, ne sera pas puni pour ses actes d'espionnage antérieurs. Vraiment on ne peut être plus paternel !

« Il est facile, d'après ces quelques critiques, de voir quelle néfaste influence les décisions conformes du congrès de Bruxelles pourraient avoir sur la défense de notre pays, et, en général, des nations faibles et pauvres.

« Déshonorant jusqu'à la guerre, les articles 5, 6, 34, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 55, 57 et ceux relatifs aux otages peuvent se résumer en ces mots : *Le vainqueur a le droit de tout faire*, issu du célèbre aphorisme : *La force prime le droit* ! »

Nouvelles extérieures.

AUTRICHE.

On lit dans le Nord :

« Le gouvernement autrichien, s'il s'abstient rigoureusement d'intervenir dans les

affaires du clergé, autant qu'elles restent limitées sur le terrain ecclésiastique, est rémittente d'un autre côté à réprimer avec énergie tout empiètement des autorités religieuses dans le domaine de la politique, et toute infraction à la législation récemment promulguée.

On annonce que l'évêque de Linz, un des plus fougueux prélats ultramontains de l'Autriche, serait prochainement cité devant les tribunaux pour avoir, dans un sermon, invité ses auditeurs à ne pas se soumettre aux lois confessionnelles, et à y résister de toutes leurs forces, le Pape les ayant repoussés. Ce sera, en Autriche, le premier procès de ce genre.

La nouvelle est exacte. Mais l'organe russe fait un fâcheux compliment au gouvernement autrichien en le louant du premier acte formel de persécution qui l'engage dans la politique de M. de Bismark.

Il est d'ailleurs naturel que le Nord parle de la sorte, habitué qu'il est à voir, dans l'empereur de Russie, le Pape en même temps que le souverain de ses sujets.

C'est probablement ce qui le pousse à exposer faussement la cause dont il s'agit.

En effet, ce n'est pas Mgr Rudigier qui empiète sur le terrain de la politique, c'est le gouvernement autrichien qui empiète sur le domaine des consciences. Ce que le Pape, juge suprême en cette matière, a déclaré coupable, il le juge, lui, raisonnable et juste.

Comment l'évêque fidèle ne se rangerait-il pas du côté de l'autorité, qui seule a le droit de commander aux consciences, parce que, seule, elle le peut faire infailliblement?

Nous avions prévu que le pauvre empereur d'Autriche serait poussé jusque-là. Quand il s'agissait de rompre le concordat, les libéraux lui persuadaient que c'était une mesure indispensable dont la religion elle-même pourrait tirer profit.

En tout cas, ils repoussaient bien loin toute idée d'attenter en quoi que ce soit à la liberté de l'Eglise.

L'attentat consommé, ils ont eu l'idée des lois confessionnelles et, alors encore, usant des mêmes protestations hypocrites, ils ont pris soin de bien dire que ce n'était nullement à l'imitation des violences commises en Prusse contre les catholiques qu'ils prenaient ces nouvelles mesures, dont ils faisaient une simple précaution capable, au contraire, d'assurer la paix.

A ces mensonges, le procès de M^r l'évêque de Linz se charge de répondre.

En Autriche comme en Prusse, il est prouvé que le libéralisme n'a que l'oppression de la force au service de l'injustice, et que désormais la guerre est ouvertement déclarée aux institutions et au clergé catholiques.

Quand s'arrêtera-t-elle? C'est ce qu'on ne saurait prévoir. Quelles en seront les suites? C'est ce qu'il est aisé de prédire, en se rappelant comment ont fini tous les pouvoirs qui s'attaquaient à Dieu. (Union.)

Le docteur Döllingen annonce, dans le *Mercur allemand*, organe des vieux-catholiques d'Allemagne, qu'une réunion aura lieu à Bonn le 14 septembre et les jours suivants, en vue de rechercher les moyens de rétablir l'unité de l'Eglise, sans toucher toutefois aux particularités des différentes sectes qui n'atteignent pas la substance des dogmes primitifs.

ROME.

On mande de Rome : « Le bruit court que Garibaldi est gravement malade. La municipalité de Rome lui a fait offrir de lui envoyer un médecin.

PRUSSE.

M. de Bismark est-il donc, lui aussi, malgré ses victoires, sur un lit de roses en Allemagne? Pendant que M. de Bismark, fait observer le *Journal de Florence*, se déchaine contre l'Eglise, les passions de la multitude se déchangent contre l'Empire, tant il est vrai que les pouvoirs civils, — qui demandent follement à se séparer de l'Eglise, — vont à leur perte en persécutant le Christ, qui seul règne véritablement sur le monde et le gouverne!

On sait que la jeunesse allemande émigre pour se soustraire au service militaire; la *Gazette de Magdebourg* affirme que l'on pour-

rait former une armée des jeunes hommes qui se sont réfugiés à l'étranger.

Les Schlewigois du Nord n'oublient pas qu'ils sont Danois; les Bavares ont horreur de la domination prussienne. Partout surgissent des mouvements anti-sociaux. Les populations des campagnes se corrompent et accueillent avec avidité des écrits, des chansons socialistes qui amèneront plus vite qu'on ne croit de graves complications en Prusse et en Allemagne.

L'égratignure de Kissingen, imaginée pour refaire la popularité du chancelier, n'obtient pas le succès qu'on attendait, et la presse sectaire elle-même n'a que des doutes, des railleries, des injures pour M. de Bismark.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Journal officiel* publiera incessamment — nous le savons — le décret qui convoquera les électeurs du département de Maine-et-Loire, à l'effet d'envoyer à l'Assemblée nationale un représentant, en remplacement de M. Beulé.

Nous sommes heureux de pouvoir, dès aujourd'hui, annoncer à nos lecteurs que le parti conservateur et mac-mahonien aura un candidat autour duquel il pourra se grouper avec zèle.

L'arrondissement de Saumur, en particulier, ne peut qu'applaudir au choix honorable qui vient d'être fait par les conservateurs du département de Maine-et-Loire, puisque le candidat désigné par eux, pour remplacer M. Beulé, n'est autre que M. Charles Bruas, c'est-à-dire un Saumurois qui a toujours vécu et qui s'est toujours fait apprécier parmi nous, un ancien président de notre Tribunal de commerce, et l'un des vice-présidents de notre Conseil général actuel.

Cette candidature ne peut trouver au milieu de nous, à la ville comme à la campagne, que l'accueil le plus empressé et le plus sympathique.

Nous serons, sans doute, appelés à mieux préciser bientôt le caractère et la portée de cette heureuse candidature. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que la candidature de M. Bruas est éminemment conservatrice et qu'elle se pose résolument, d'un côté en face du candidat de l'appel au peuple, de l'autre en face du candidat républicain, et qu'elle oppose énergiquement aux prétentions de l'un et de l'autre la volonté bien affirmée de soutenir contre tous le seul gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. En votant pour M. Bruas, les conservateurs du département de Maine-et-Loire donneront une voix de plus à l'organisation légale des pouvoirs de Mac-Mahon. Il nous semble que c'est là le besoin le plus impérieux de la situation actuelle, et nous ne pouvons que remercier M. Ch. Bruas d'avoir consenti à donner son nom aux conservateurs pour leur permettre de donner au gouvernement du maréchal un témoignage de leur confiance et de leur gratitude.

La Compagnie des Chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des courses de chevaux et du grand carrousel qui auront lieu à Saumur les 23, 24 et 25 août, il sera délivré, au départ de Chinon, Bressuire, Poitiers et toutes les gares et stations intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les 23, 24 et 25 août, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 26 août.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON A ANGERS.

On lit dans *Paris-Journal* et dans plusieurs autres journaux :

« Il est très-sérieusement question d'un prochain voyage de M. le maréchal de Mac-Mahon en province.

« Le Président de la République se rendrait à Lille, Nantes, Tours et Rennes.

« Rien n'est encore officiellement arrêté. »

Nous espérons, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que, se rendant de Nantes à Tours, et passant forcément par Angers, le maréchal voudra bien s'arrêter quelques heures dans notre ville.

Au dernier moment, nous apprenons qu'à son retour de Bretagne, vers la fin du

mois, le maréchal de Mac-Mahon a le projet de passer par Angers et de s'y arrêter une journée.

Nous espérons que la Ville fera au maréchal-président de la République une réception digne de lui.

Sur le même sujet, nous lisons dans la *Sarthe*, du Mans :

« De nouveaux renseignements nous sont parvenus depuis hier, s'ils sont exacts, comme nous avons tout lieu de le croire, M. le maréchal de Mac-Mahon arriverait au Mans dimanche dans la soirée, par le train de 11 heures du soir.

« M. le duc de Magenta coucherait au Mans et ne partirait que le lendemain lundi, à 3 heures, pour Laval.

« On espère que le maréchal passera en revue les troupes de la garnison. »

Mardi, vers deux heures du matin, le feu s'est déclaré, à Cléré, dans une meule de paille appartenant au sieur Tizon, cultivateur.

Grâce aux efforts des travailleurs, le feu a été maintenu dans son foyer primitif. Il menaçait une autre meule de chaume, peu éloignée de celle qui se consumait, et un immense amas de brondes et bois appartenant à un boulanger.

Enfin, les bâtiments de la ferme ont eux-mêmes été préservés.

M. le maire de Nueil, les pompiers et grand nombre d'habitants de cette commune se sont portés sur le lieu du sinistre pour donner leur concours.

La cause de cet incendie est inconnue.

La perte est couverte par une assurance à la *Mutuelle* du Mans.

NANTES. — Lundi matin, un jeune soldat s'est suicidé en se précipitant sous une locomotive à la bifurcation des lignes d'Orléans et de Vendée. On rapporte qu'il avait le rire sur les lèvres au moment où il se faisait horriblement broyer, ce qui porte à croire qu'il était devenu fou.

La grève des boulangers à Nantes touche à sa fin : tous les bons ouvriers reprennent leur travail. La plupart ne l'avaient interrompu qu'en cédant par faiblesse à des excitations, à des violences mêmes, dont ils prévoyaient les effets regrettables à plus d'un point de vue, et surtout dans leurs propres intérêts.

Musique des Sapeurs-Pompiers.

La soirée musicale qui devait avoir lieu le 16 août courant est remise au 20 août. D'ici quelques jours, nous serons en mesure de donner le programme de cette fête.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 16 août 1874,

A 8 HEURES 1/4 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. *L'Enfant de la Loire*, pas redoublé..... DÉPLACE.
2. *Tancrède*, fantaisie..... ROSSINI.
3. *Rose et Violette*, mazurka..... WIEPRECHT.
4. *L'Etoile d'Angleterre*, polka..... LAMOTTE.
5. *La Fille de M^{me} Angot*, fantaisie..... LECOQ.
6. *La Retraite de Solferino*..... TILLIARD.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. HENRI CHANTILLY.

A l'occasion des Fêtes qui auront lieu, à Saumur, les 23, 24 et 25 août,

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA

Avec le concours d'Artistes des théâtres de premier ordre.

M^{me} VAREZ, 1^{re} chanteuse du Théâtre-Lyrique de Paris.

M^{me} DUJARDIN, 1^{re} dugazon du Grand-Théâtre de Lyon.

M^{me} TAVERNIER, 1^{re} duègne, dernière saison à Toulouse.

M. BERTIN, 1^{er} ténor du Théâtre-Royal de la Monnaie, à Bruxelles.

M. FETLINGER, 1^{er} basse, dernière saison à Lille, saison précédente à Angers.

M. PAULUS, baryton, des 2^{es} basses, arrivant de Cherbourg.

M. DUJARDIN, 2^e ténor du Grand-Théâtre de Lyon.

M. EMMANUEL, trial (Nancy).

Le piano sera tenu par un professeur du Conservatoire.

Comme l'année dernière, l'orchestre sera renforcé par des premiers sujets d'Angers.

Répertoire probable : *Le Caid*; les *Charmeurs*; le *Domino noir*; *Galathée*; le *Postillon de Longjumeau*, et, pour satisfaire à de nombreuses demandes, *l'Ombre*, de Flotow.

Pour éviter l'encombrement, on peut, dès aujourd'hui, retenir ses places pour les trois jours.

Des mesures seront prises pour que les places en location entrent par une porte spéciale.

Mardi 25, à l'occasion du FEU D'ARTIFICE, il y aura, à 8 heures 1/2, un entr'acte suffisant pour laisser aux spectateurs la faculté d'y assister.

Faits divers.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest vient de mettre en circulation, sur son réseau, des coupés-salons dont tous ceux qui en font usage apprécient l'heureuse installation. Ces coupés contiennent quatre places, qui peuvent aisément se transformer en un lit très-confortable. La largeur du wagon est telle que l'on peut facilement étendre ses jambes pour se délasser des longueurs du voyage. Des strapontins s'abaissent à volonté et forment labouret. De charmantes tables en acajou se relèvent et permettent de prendre son repas ou de jouer aux cartes pendant la durée du trajet. Une lumière abondante est fournie par un appareil d'éclairage au moins double des wagons ordinaires et permet de lire sans fatigue.

Enfin, veut-on dormir? On peut lever de petits panneaux capitonnés qui viennent se placer devant les vitres et donnent à cet intérieur tout l'aspect d'un appartement.

Inutile de mentionner un appareil placé sous les coussins, qui permet aux dames de ne pas descendre de wagon.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

Il y a ici une abondance de raisins telle, que tous les propriétaires reconnaissent et disent déjà qu'ils ne sauront que faire de leur récolte. C'est à s'incliner dans les vignes, sur la fertilité exceptionnelle de cette année. Aussi les personnes, et elles sont en assez grand nombre, qui n'ont pas encore vendu tout le vin de l'année dernière, éprouveront une perte considérable. Les barriques de 228 litres se sont vendues jusqu'au prix énorme de 400 francs, pris sur les lieux, et aujourd'hui, les prix sont descendus à 60 francs et encore ne trouve-t-on pas beaucoup d'acheteurs.

C'est une perte de 30 à 40 francs par pièce, et comme plusieurs propriétaires comptent les barriques de vin par quelques centaines, ils éprouveront une diminution sur la recette qu'ils comptaient réaliser, de 3, de 6, de 9, de 12 mille francs, etc.

Un chiffre navrant :

C'est celui des pauvres gens qui depuis le 4^{er} janvier au 31 juillet, sont officiellement morts de faim à Paris.

Il est de 42!

Dernières Nouvelles.

Marseille, 11 août.

De nombreuses arrestations ont été opérées cette nuit et ce matin à Marseille. Elles portent uniquement sur des personnages compromis dans les faits qui se sont passés à Marseille en 1870.

Un journal explique que ces arrestations ont été différées jusqu'à ce que l'arrêt définitif établissant la validité du décret du mois d'août 1870, qui met tout le département en état de siège, ait été rendu.

Les journaux parus cette après-midi portent à 70 ou 80 le nombre des arrestations opérées dans la journée par ordre du général commandant l'état de siège.

Dix ouvriers et quatre femmes ont été arrêtés dans la cité Bergère.

La *Gazette du Midi* croit savoir que les motifs de toutes ces arrestations se divisent en trois catégories : 1^o vols qualifiés; 2^o assassinats; 3^o détentions illégales. Divers noms de notabilités ont été cités à tort; ainsi M. Labadié n'a pas été arrêté.

La population et la Bourse ont été vivement impressionnées.

Les journaux républicains de Paris se montrent très-inquiets de ces arrestations.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

